



Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration, Chers collègues, bonjour,

Pour la **CFDT**, il est bien regrettable qu'il n'y ait **pas d' élu présent à cette instance**. Cela participe malheureusement à la **mise à l'écart des agents du titre IV** de notre direction !

Effectivement, les **personnels des établissements départementaux sont trop souvent ignorés par la DRH**, par la Maire de Paris et ses adjoints : nous en avons l'exemple avec le fait que la DRH refuse d'organiser leurs élections professionnelles !

Alors, quitte à vous entendre dire que nous sommes dans la défiance, **oui, nous irons rencontrer les élus** sur le sujet qui nous préoccupe particulièrement : **le devenir des CEFP et particulièrement celui du CEFP d'Alembert !**

Car ce sont eux qui ont approuvé et validé la fusion avec Annet sur Marne et la restructuration qui allait avec !

Nous irons leur dire :

- ✓ que ce centre fonctionne malgré les mauvaises conditions d'hygiène et de sécurité pour les agents comme pour les jeunes,
- ✓ qu'il donne satisfaction et d'excellents résultats (et des associations nous l'envient,
- ✓ qu'il offre ces places d'hébergement tant recherchées par les travailleurs sociaux de l'aide sociale à l'enfance ...
- ✓ et il n'est pas éloigné de Paris !

Vous l'aurez compris, la **CFDT n'est pas prête à entendre encore une fois tous les mensonges qui nous ont été dits pour justifier la fermeture de Pontourny !**

Nous n'y voyons qu'une opération d'économie budgétaire que la Mairie de Paris veut réaliser au détriment des jeunes confiés à l'ASE de Paris et ce malgré les annonces de Grande Cause, de Lutte contre la Grande Exclusion, d'action envers les MIE, et de schéma départemental de l'aide sociale à l'enfance !

Nous le ferons savoir : **la CFDT dit NON à la fermeture du CEFP d'Alembert !**

Mais cela ne vous dédouane pas de vos obligations de Directrice adjointe de la DASES vis à vis des agents !

Alors, la **CFDT** vous demande, par respect des personnels de ce centre :

- ✓ de convoquer un **CHSCT extraordinaire** sur site,
- ✓ d'effectuer rapidement les travaux identifiés comme urgents,
- ✓ de fournir aux organisations syndicales et aux agents, un calendrier précis des opérations
- ✓ de communiquer toutes les semaines avec les agents de l'établissement
- ✓ de **prendre en compte** les conséquences de vos annonces et **les risques psychosociaux** qui en découlent en organisant l'intervention d'un psychologue du travail sur place.

Je vous remercie



**EN 2018 AVEC LA CFDT,  
DONNEZ UN NOUVEAU VISAGE  
AU SYNDICALISME !**

